Ondes URBAINES

Mercredi 18 Juillet 2018 - n°184

Europe - Conférence nationale des territoires : Villes de France témoigne des opportunités de la politique de cohésion
Finances - Contractualisation financière : bilan du troisième comité de suivi
Initiatives en ligne - Passeport développement durable à Alençon
Finances - L'OFGL mesure l'investissement public local
Environnement - La liste des finalistes pour la 6ème édition des Victoires du Paysage 2018
Numérique - Feuille de route et expérimentations pour la transition 5G
Fonction publique territoriale - Une étude de la MNT met la santé au travail au cœur du management
Habitat - Un bonne lecture estivale : les cahiers de l'Anah dédiés à « Action Cœur de Ville »
Habitat - S'inscrire dès à présent aux Assises du Logement
Sport - La ville de Béthune cherche un chef de projet pour un complexe sportif innovant !

EUROPE

Conférence nationale des territoires : Villes de France témoigne des opportunités de la politique de cohésion

Le 12 juillet dernier, à l'occasion de la Conférence nationale des territoires consacrée à l'Europe et à la cohésion, *Villes de France* est intervenue par la voix de sa présidente Caroline Cayeux, maire de Beauvais et par celle de Frédérique Macarez, maire de Saint-Quentin.

Innovation, économie du futur : une Europe qui accompagne

Frédérique Macarez est revenue sur le caractère essentiel des politiques liées à l'innovation et à l'enseignement supérieur pour redynamiser l'économie locale dans des bassins de vie ayant souffert de la désindustrialisation. Pour l'élue quentinoise, l'écosystème local doit être mobilisé avec les industries, les universités, le rectorat. Les collectivités ont besoin de l'Union européenne pour accompagner ces politiques de redynamisation. Elle évoque les avancées faites à Saint-Quentin sur le concept de *« robot numérique »* et d'industrie du futur. La collectivité a développé une dynamique de nouvelles formations d'excellence correspondant aux nouveaux métiers émergents notamment sur le numérique.

Des transitions numériques qui s'appuient sur l'Europe

Caroline Cayeux est quant à elle intervenue sur le rôle des territoires dans la transition numérique et sur la place de l'Union européenne et de la politique de cohésion pour appuyer les collectivités. La politique de cohésion doit permettre aux territoires d'innover et de se développer alors même qu'ils s'avèrent inégalement armés face aux défis de la mondialisation. La transition numérique est à la croisée des compétences des autorités locales que ce soit l'administration, la mobilité ou encore l'attractivité économique. L'Union Européenne est un facilitateur d'une transition réussie via des financements de projets et la mise en place de projets en communs. A l'image du plan Action Cœur de villes, qui s'appuie sur le dispositif Wifi4EU, actuellement enroué mais qui permettra l'implantation de spots wifi, les fonds européens doivent se construire à partir des projets innovants de territoire.

FINANCES

Contractualisation financière : bilan du troisième comité de suivi

Jacqueline Gourault, ministre auprès du ministre de l'Intérieur, et Olivier Dussopt, secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Action et des Comptes publics, ont co-présidé la troisième réunion du Comité de suivi du dispositif de contractualisation financière entre l'Etat et les collectivités territoriales ce jeudi 12 juillet. Ce troisième comité de suivi - pour lequel *Villes de France* était représenté par son secrétaire général, Frédéric Leturque, maire d'Arras - a été l'occasion d'échanger sur le bilan des signatures des contrats, le suivi de l'exécution et la préparation de l'évaluation du dispositif qui interviendra courant 2019.

Bilan favorable pour le bloc local

Au 30 juin 2018, le dispositif contractuel concernait 230 collectivités sur les 322 concernées par la démarche (soit 71%) : soit la quasi-totalité des métropoles, plus de 80 % du bloc communal, la majorité des régions et près d'un département sur deux. Dans leur grande majorité, les collectivités ont donc accepté de s'engager dans cette

démarche de limitation de la dépense locale.
En ce qui concerne les collectivités et EPCI non signataires, ceux-ci vont recevoir dans les tous prochains jours un arrêté du préfet de département portant notification du niveau maximal annuel des dépenses réelles de fonctionnement.
Lors de ce comité de suivi, il a par ailleurs été convenu de la création, d'ici à la fin de l'année, de groupes de travail techniques (réunissant les associations nationales d'élus et l'administration) chargés d'élaborer les modalités précises de l'évaluation qui interviendra au premier semestre 2019 et, le cas échéant, celles relatives aux reprises financières.

Prise en compte des dépenses imposées par l'Etat

S'exprimant au nom des *Villes de France* qui peuvent être concernées par ce dispositif, Frédéric Leturque, maire d'Arras, a indiqué que *" l'Etat devait entretenir des rapports respectueux vis-à-vis de la gouvernance des politiques publiques locales et des territoires "*. Il a souligné que les charges imposées par l'Etat devaient être mieux prises en compte dans la contrainte d'évolution de la dépense locale, par exemple si est exigé l'ouverture des bibliothèques le dimanche, si les policiers municipaux sont *« réquisitionnés »* pour de grandes manifestations, ou encore lorsque les classes sont dédoublées et l'obligation scolaire étendue à tous les enfants de 3 ans. Certaines de ces dépenses doivent être retraitées, et sorties de la contrainte, pour plus de justice entre collectivités.

INITIATIVES EN LIGNE

Passeport développement durable à Alençon

Accolé au parc des Promenades, un nouveau jardin pédagogique va permettre dès la rentrée aux élèves alençonnais de découvrir le jardinage mais aussi les énergies renouvelables. D'une superficie de 250 m2, et d'un coût global d'environ 50 000 euros, le jardin est géré conjointement par le service des espaces verts pour l'entretien, et la société d'horticulture de l'Orne pour la partie plantation.

Bacs à hauteur d'enfant

Le cœur du jardin pédagogique est organisé autour de six bacs de terre surélevés, situés à hauteur d'enfants. Quelques fleurs et cucurbitacées occupent ces espaces et attendent les élèves. Ceux-ci pourront également observer la faune grâce à une petite pièce d'eau, qui constitue aussi un bon support pédagogique.

Découvrir les énergies renouvelables

Le site abrite également à son entrée un cabanon doté d'une toiture végétalisée, de petits panneaux solaires, d'une éolienne et d'un récupérateur d'eau qui réapprovisionne la mare.
Cette petite installation alimente une batterie qui fournit l'énergie nécessaire pour éclairer le local et brancher des accessoires sur une prise. Une partie de ces installations a été conçue par des bacheliers dans le cadre d'un projet pédagogique. Le site est déjà disponible pour les enseignants souhaitant appuyer leurs enseignements, avec une exploitation prévue dès la rentrée prochaine.
En savoir plus.

FINANCES

OFGL Cap sur la « data » de l'investissement public local
Accueil Communes Groupements à fiscalité propre Départements Régions Méthodologie
Entrez au cœur de l'investissement public local
Le mot du président

L'OFGL mesure l'investissement public local

Dans le cadre de ses missions, l'Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales* (OFGL) propose désormais une application web permettant l'accès simplifié aux données financières sur les investissements des collectivités locales. Cet outil en libre accès, permet de dresser un portrait financier de l'investissement public local et de son financement sur un échantillon de collectivités que l'utilisateur choisit et compare à un groupe de référence. L'outil proposé sur l'investissement donne également la possibilité d'isoler une entité parmi ce groupe.
Le résultat final se présente sous la forme de représentations graphiques et de données individuelles que l'utilisateur peut extraire pour construire sa propre analyse. Ces restitutions fournissent ainsi aux décideurs locaux et à leurs partenaires des éléments qui peuvent les accompagner dans le développement des politiques publiques locales.
Tout retrouver sur www.ofgl-capsur.fr
** Créé en 2016 par la loi NOTRe, l'OFGL est un lieu de partage et de réflexion entre les différentes parties prenantes (administrations d'Etat, experts, associations d'élus) concernées par la gestion locale. Il a pour mission d'établir, de collecter, d'analyser et de diffuser des informations portant sur la gestion locale.*

ENVIRONNEMENT

La liste des finalistes pour la 6ème édition des Victoires du Paysage 2018

Le concours national des Victoires du Paysage est organisé depuis 2008 par Val'Hor, l'Interprofession de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage, pour mettre en valeur, des maîtres d'ouvrages publics et privés faisant appel aux professionnels du végétal paysagistes concepteurs, entrepreneurs du paysage et pépiniéristes pour rendre nos villes plus vertes et notre cadre de vie plus agréable. Lundi 11 juin, le jury technique des Victoires du Paysage composé de 20 personnes (paysagistes concepteurs, entrepreneurs du paysage, pépiniéristes, journalistes de la presse professionnelle, associations professionnelles), s'est réuni pour examiner les 107 dossiers conformes au règlement cette année. Ce premier jury a eu la tâche de désigner les aménagements paysagers et les maîtres d'ouvrages nominés, dans trois catégories (collectivités, entreprises et particuliers) pour la deuxième phase du concours, à savoir les visites techniques sur le terrain par le jury. Près de 70 dossiers ont été retenus au terme de cette journée, dont les dossiers des villes de Saint-Quentin, Chaumont, Fécamp, ou Anglet, par exemple.

Les prochaines étapes du concours

Après les visites techniques réalisées par le Jury, le Grand Jury (dont est notamment membre *Villes de France*) délibèrera à l'automne pour désigner les lauréats. Les Prix seront remis le 6 décembre prochain à Paris, en présence d'Erik Orsenna, parrain fidèle des Victoires du Paysage.

Rendez-vous dès le 3 septembre pour découvrir les projets retenus sur le site :

www.lesvictoiresdupaysage.com

https://www.valhor.fr/

NUMÉRIQUE

Feuille de route et expérimentations pour la transition 5G

Le 16 juillet, le gouvernement a lancé une feuille de route visant à créer les conditions réglementaires afin de faire de la France un pays leader sur la 5G, technologie mobile de 5ème génération. Les modalités d'attribution des fréquences seront arbitrées à l'automne. La procédure devrait différer de celle pour la 4G car les industriels seront également intéressés pour des usages ou des périmètres spécifiques. Une couverture nationale ne s'avérera pas nécessairement pertinente. Dès 2019, les réseaux 5G commenceront à se déployer avec de nombreux usages « *smart city* » possibles. En janvier, l'Arcep avait ouvert un guichet d'expérimentations 5G qui a abouti à l'autorisation d'émettre dans dix territoires : Belfort, Bordeaux, Douai, Grenoble, Lannion, Lille, Lyon, Nantes, Nice et Toulouse.

Des chantiers prioritaires et une harmonisation européenne

Delphine Gény-Stephann, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Économie et des Finances, Mounir Mahjoubi, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé du numérique et Sébastien Soriano, président de l'Arcep ont ainsi annoncé quatre chantiers prioritaires :

- libérer et attribuer les fréquences radioélectriques pour les réseaux 5G ;
- favoriser le développement de nouveaux usages industriels ;
- accompagner le déploiement des infrastructures de la 5G ;
- assurer la transparence et le dialogue sur les déploiements de la 5G et l'exposition du public.

Afin d'harmoniser et de simplifier le déploiement à l'échelle européenne, l'ensemble des Etats membres se sont engagés à attribuer aux opérateurs les fréquences pour la 5G avant 2020. En sus, le « *paquet télécom* » est en cours de refonte et devrait apporter des précisions sur la durée des autorisations et le déploiement des petites antennes. En France, des bandes sont prévues pour des premiers déploiements dès 2020 dans les grandes villes tandis que les grands sites industriels et principaux axes de transports devraient être couverts en 5G pour 2025.

Valeur-ajoutée et nouveaux usages

Parmi les valeurs ajoutées de la 5G, ses promoteurs évoquent sa fiabilité, sa faible consommation d'énergie, ses débits 10 fois supérieurs à la 4G et une division par 10 du temps de latence. Plus qu'un simple prolongement de la 4G, la 5G permet donc de concevoir de nouveaux usages notamment autour de la santé connectée et des véhicules autonomes. Les 10 territoires qui ont reçu l'autorisation de l'Arcep vont ainsi pouvoir expérimenter et définir un modèle économique de la 5G. Cette technologie permettra la connexion massive d'objets connectés.

Orange, Bouygues Telecom et SFR avancent sur les expérimentations. Bouygues a installé deux antennes distantes de 10km à Bordeaux et montré des cas d'usages notamment avec une simulation d'intervention médicale incluant un casque de réalité virtuelle ou encore le contrôle d'un véhicule connecté. Le groupe Bouygues a annoncé la mise en place d'un accélérateur SmartX_5G pour imaginer des usages liés à la ville intelligente. Orange a quant à lui conduit des expérimentations à Lille et Douai et devrait également en mener à Marseille. Enfin, SFR mène des tests à

Toulouse et Nantes. Le gouvernement et l'Arcep ont annoncé 11 nouvelles expérimentations sur l'Ile-de-France.
Voir le dossier

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Une étude de la MNT met la santé au travail au cœur du management

Un nouveau Cahier de l'Observatoire Social Territorial (OST) de la Mutuelle Nationale Territoriale (la MNT, dont est partenaire *Villes de France*) vient de paraître : *« La santé au travail comme levier d'innovation managériale »*. L'étude a été réalisée par six élèves administrateurs territoriaux de l'Institut National des Etudes Territoriales du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (promotion Nina Simone). Santé et bien-être au travail deviennent un axe de management dans de plus en plus d'entreprises privées, mais aussi dans les collectivités territoriales.
Si un environnement de travail épanouissant est nécessaire, il ne suffit pas au regard de l'organisation du travail elle-même qui peut rester stressante. Impliquant tous les collaborateurs, la santé au travail ouvre un nouveau champs de motivation et d'engagement au travail. C'est principalement le soutien managérial qui construit le plus la santé. Ainsi, management innovant et santé au travail se rejoignent pour un service public local optimal et pérenne. Comment construire une politique globale de santé au travail et en faire un levier managérial ? A retrouver sur :
observatoire-social-territorial.fr http://www.mnt.fr/la-mnt/observatoire-social-territorial/etudes-ost

HABITAT

Un bonne lecture estivale : les cahiers de l'Anah dédiés à « Action Cœur de Ville »

Le numéro spécial de cahiers de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) est consacrés cet été à la *« nouvelle dynamique pour les villes moyennes »*, qui retrace l'historique du lancement du Programme actions Cœur de Villes ces derniers mois, et les axes de mobilisation de l'Agence (soit en particulier à travers la lutte contre la précarité énergétique et l'outil *« Habitat mieux »*). Annoncé le 14 décembre 2017, le plan *« Action Cœur de ville »*, porté par le ministère de la Cohésion des territoires, vient de franchir une nouvelle étape. Ce plan a été doté de moyens financiers, soit cinq milliards d'euros sur cinq ans, financés par la Caisse des dépôts et consignations, Action Logement et l'Anah, en subventions ou en prêts. A travers cette publication, l'Anah, avec son réseau, se déclare *« prête : elle détient les savoir-faire, elle saura proposer aux communes les dispositifs d'aides et d'ingénierie qui ont fait leurs preuves pour intervenir dans la réhabilitation de l'habitat en centre ancien, produire avec les propriétaires bailleurs privés une offre de logements abordables, encourager l'intermédiation locative pour offrir un toit aux plus démunis »*. Comme le souligne la présidente de l'Anah, Nathalie Appéré, *« l'Agence a, de longue date, la confiance des collectivités pour réussir ensemble ces projets de longue haleine. Je sais qu'elle s'engagera avec enthousiasme dans la réussite de ce plan. Comme elle le fera pour l'ensemble des objectifs qui lui ont été fixés en 2018, avec en première place, la lutte contre la précarité énergétique et la rénovation énergétique de 75 000 logements »*.
Pour relire ce numéro des cahiers de l'Anah, juin-septembre 2018, n°154.

HABITAT

S'inscrire dès à présent aux Assises du Logement

Le 15 novembre 2018 aura lieu la première édition des Assises du Logement au Conseil économique, social et environnemental, un nouveau rendez-vous fédérateur organisé par le magazine *« Batiactu »* (site d'information des professionnels du BTP) pour l'ensemble des acteurs de la filière *« autour de la réglementation et des tendances actuelles qui font le logement de notre temps ». "Comment produire des logements confortables, économes, évolutifs et adaptés ? Réglementations, Loi ELAN, tendances et perspectives"* : Plus de 50 intervenants référents et plusieurs dizaines de partenaires et de start-up sont invités. Près de 600 professionnels prescripteurs et décideurs sont attendus, maîtres d'ouvrage publics et privés, collectivités, promoteurs, constructeurs, maîtres d'œuvre, architectes, institutionnels et politiques. Villes de France est notamment l'un des partenaires institutionnels de ce nouvel événement.
En savoir plus sur l'événement des *« Assises du Logement »* s'inscrire

SPORT

La ville de Béthune cherche un chef de projet pour un complexe sportif innovant !

La ville de Béthune s'inscrit dans une démarche *« smart city »*, l'enjeu consistant à devenir une ville qui innove pour améliorer le cadre de vie des habitants et optimiser le service public. La collectivité recrute et cherche désormais un chef de projet Complexe de loisirs sportif. Ses missions consisteront à coordonner les études et la mise en œuvre des programmes de construction et de gestion, à coordonner la phase travaux et à réaliser le suivi juridique, administratif et financier du projet.
Voir l'offre

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
http://www.villesdefrance.fr
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi